

Séance du 28 novembre 2024

Délibération n° 2024/92

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'action foncière avec la commune de St-Christophe-du-Ligneron et Challans-Gois Communauté – Quartier Seniors

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

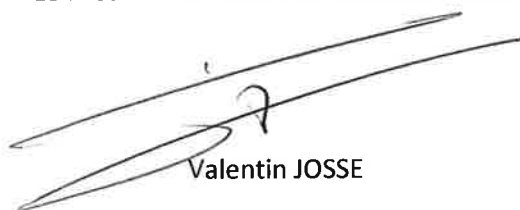
Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Vu la convention d'action foncière en vue de réaliser un projet intergénérationnel approuvée par le Conseil d'Administration du 20 juin 2023,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'action foncière avec la commune de St Christophe du Ligneron, Challans Gois Communauté et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet intergénérationnel,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration


Valentin JOSSE

Le

Reçu en Préfecture
Préfecture de la Vendée DCPATE
Courrier arrivé le

11 DEC. 2024